

Charte de l'arbre d'Ingré

*Pour le respect de la biodiversité,
la lutte contre les îlots de chaleur,
l'amélioration de la qualité de l'air
et la beauté de nos paysages.*



Ville
d'Ingré 
www.ingre.fr -  ville d'Ingré





Les arbres sont le « poumon vert » d'Ingré. Ils jouent un rôle considérable dans la biodiversité en abritant et nourrissant de nombreuses espèces animales (insectes, oiseaux...). Ils contribuent à purifier notre air en fixant certaines particules polluantes, régulent la température de nos rues et de nos parcs... L'arbre en ville est ainsi incontestablement un bien commun qui profite à toutes et tous par les bienfaits qu'il apporte.

Nous connaissons depuis plusieurs années des épisodes de sécheresse et de canicules qui montrent les difficultés auxquelles nous pouvons être confrontés rapidement si nous ne protégeons pas le patrimoine vert de la commune. C'est pourquoi la ville d'Ingré a souhaité élaborer sa première charte de l'arbre, en tenant compte des spécificités de notre territoire. Avec l'espoir que celle-ci permette à toutes les Ingréennes et tous les Ingréens de redécouvrir leurs

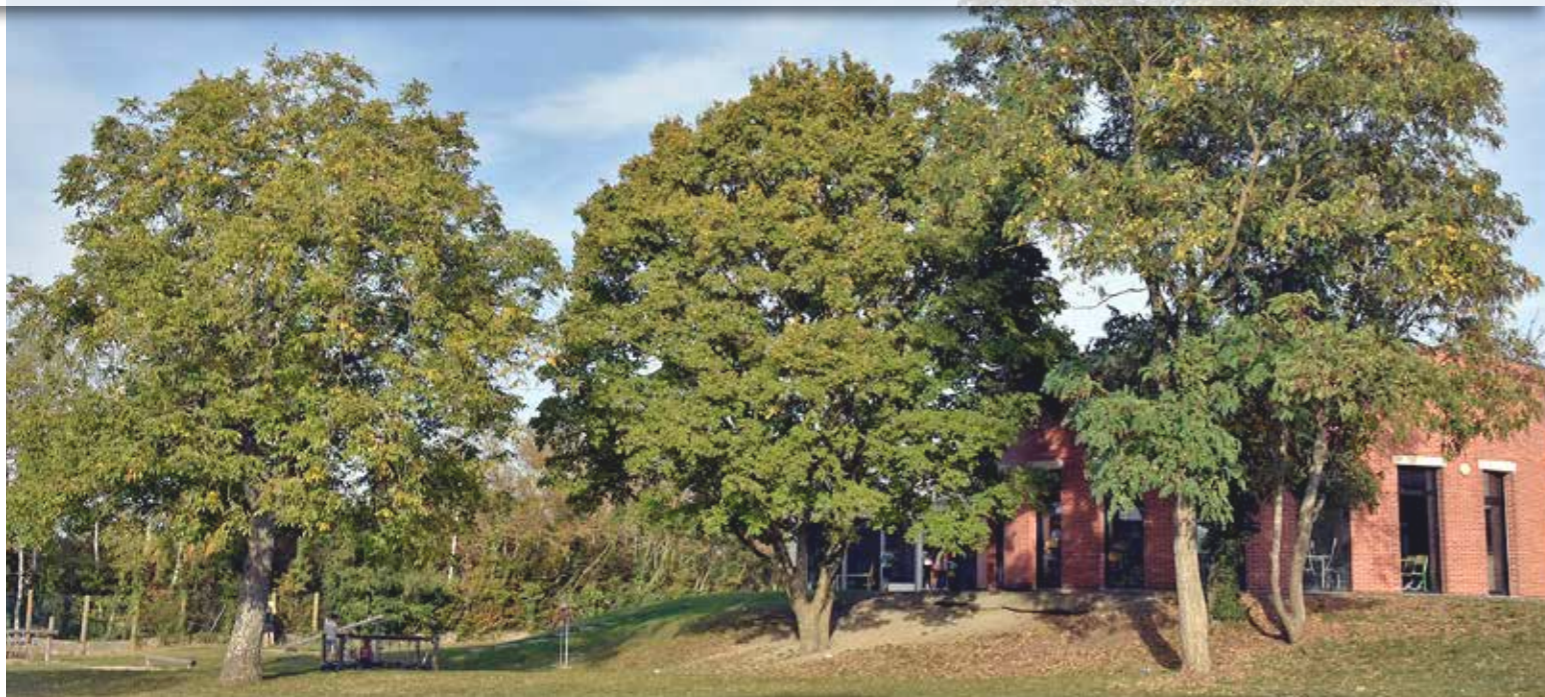
arbres, mais aussi à tous les partenaires des projets portés par la Ville de respecter les bonnes pratiques en faveur de la protection et du développement de ce patrimoine précieux.

Le rôle du végétal dans l'atténuation des îlots de chaleur, des pollutions et du ruissellement est en effet essentiel. Tout comme l'est sa participation au stockage du carbone et à la préservation de la biodiversité. Notre patrimoine arboré est fragile. Sa préservation est une de nos priorités, et cette charte constitue un jalon de l'engagement de la Ville sur quatre objectifs :

- mieux connaître et valoriser les arbres d'Ingré ;
- protéger notre patrimoine arboré ;
- végétaliser la ville ;
- encourager la participation des citoyens.

En signant cette charte, les élu.e.s de la ville prennent 10 engagements, déclinés en 30 mesures, que vous trouverez à la fin de ce livret. Les prochaines années permettront de poursuivre les actions entamées en 2012 avec l'Agenda 21 de la ville en apportant une attention renouvelée aux enjeux de la transition écologique.

Christian Dumas, Maire d'Ingré



Arbre et climat

Un enjeu d'avenir, un capital bien-être.

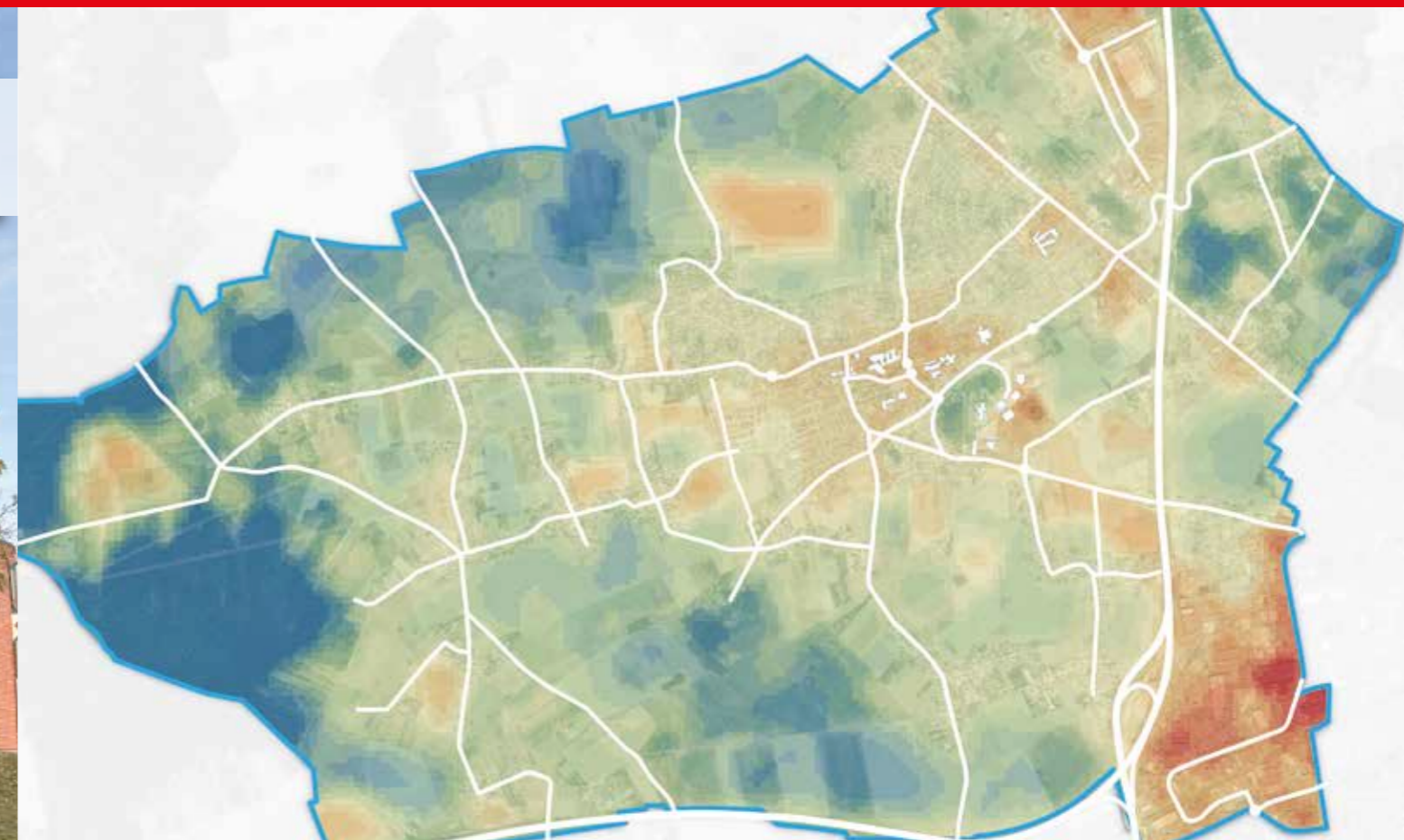
La présence d'arbres en ville contribue fortement à la préservation de l'équilibre naturel. La ville regorge d'écosystèmes et de refuges à protéger. Animaux, végétaux, insectes : les arbres urbains permettent d'abriter de nombreuses espèces vivantes, qui à leur tour rendent les arbres plus résistants et renforcent également l'écosystème.

À l'heure du dérèglement climatique, et en particulier du risque accru de vagues de sécheresses et de canicules, la présence d'arbres permet de contrer les « îlots de chaleur » dus aux sols artificialisés et industrialisés, qui concentrent et amplifient toute la chaleur de l'air.

Les arbres sont nos meilleurs alliés : ils régulent naturellement la température grâce au phénomène dit de « transpiration » des végétaux (le rejet d'eau dans l'air). Ainsi, sous couvert forestier, la température maximale est en moyenne de 4 °C plus basse que dans les espaces ouverts.

Dans les espaces agricoles, qui marquent toujours l'identité de notre territoire devenu périurbain, le retour de l'implantation de haies permet de favoriser le lien entre les espaces boisés, en ménageant des refuges pour les animaux et des espaces de développement pour les végétaux : la « trame verte » (voir p. 4) renforce la diversité et la vitalité des écosystèmes de notre territoire.

Captation du carbone, réduction des îlots de chaleur et vitalisation de la biodiversité : arbres et arbustes ont un rôle majeur à jouer dans la lutte contre le changement climatique.



Commune d'Ingré, températures ressenties au sol, juin 2023.
Topos 2023 — Agence d'Urbanisme des Territoires de l'Orléanais

Les rôles de l'arbre en ville

L'arbre en ville regorge d'avantages :

- **Bienfaits psychiques** : vivre à côté de la nature est un facteur puissant de bien-être.
- **Détente, balades et jeux** : les forêts, les jardins sont des lieux privilégiés pour se ressourcer.
- **Réduction du bruit** : les arbres s'interposent entre les habitants et les sources de bruit.
- **Filtration des poussières et assainissement de l'air** : les feuilles sont d'excellents filtres naturels des particules fines en suspension dans l'air. Elles sont aussi des émettrices d'oxygène.
- **Ombre et rafraîchissement de l'air** : le feuillage des arbres intercepte les radiations solaires et limite de ce fait l'échauffement des surfaces minérales. D'autre part, l'évapotranspiration, quand les arbres disposent de ressources suffisantes en eau, contribue à la diminution de la chaleur réelle et de la chaleur ressentie.
- **Séquestration du carbone atmosphérique** : les arbres sont constitués pour l'essentiel de carbone issu de l'atmosphère.
- **Réduction des ruissellements** : par sa capacité à retenir les précipitations et par son enracinement, l'arbre favorise l'infiltration des eaux dans le sol.
- **Maintien et développement de la biodiversité** : d'innombrables rôles dans les interactions avec les autres organismes vivants.
- **Urbanisme et paysage** : la qualité du paysage urbain leur doit beaucoup.

La « Trame Verte »

Il s'agit de continuités arborées, « corridors » de déplacements indispensables pour que les espèces animales et végétales puissent circuler d'un habitat naturel à un autre, d'un site de reproduction à un site de nourrissage ou de repos et d'abri.

L'état de la trame verte se mesure dans la qualité et la quantité des habitats naturels et des connexions biologiques entre ces habitats.

Rétablir des continuités écologiques est un enjeu majeur de l'amélioration de la biodiversité sur notre territoire.

De nouvelles plantations permettent de relier forêts, zones humides, arbres isolés et haies, par-delà les espaces artificialisés par les activités humaines.

Les zones boisées d'Ingré

Bien qu'assez homogènes, les boisements de la commune abritent de façon dispersée une flore forestière intéressante à préserver.

Mosaïque de milieux diversifiés, les Queues de Forêt représentent l'ensemble le plus favorable à la biodiversité.

Le Parc de Bel Air, bien que situé dans le bourg, accueille encore une belle hétérogénéité de milieux.

Le bois de Chantemelles, qui abrite une mare d'intérêt européen pour la richesse de sa faune, est une zone fragile à préserver.

L'espace boisé classé de Lazin est une zone en cours de renaturation afin que puisse y être établie une zone de sensibilisation à la préservation de cet écosystème.

Les objectifs de la charte

Cette Charte de l'arbre nous invite à prendre conscience des vertus de notre patrimoine arboré et entend donner à chacun des éléments de connaissance et des outils pour les préserver. Au travers de la charte de l'arbre, les élu.e.s d'Ingré font connaître leur adhésion aux grands principes qu'elle développe. Au-delà de la simple déclaration d'intention, il s'agit de mettre en place des outils au service de l'action :

- **Pérenniser des engagements** sur le temps long.
- **Sauvegarder le patrimoine arboricole** face aux aménagements et aux activités urbaines.
- **Identifier et protéger les arbres** remarquables de notre territoire.
- **Informier et sensibiliser** sur l'importance de l'enjeu pour mieux le partager.
- **Contribuer à la préservation des sols** premier maillon de la chaîne de biodiversité.
- **Améliorer la qualité de l'air** pour minimiser l'impact de la pollution atmosphérique.
- **Mieux gérer l'infiltration des eaux de pluie** et éviter les risques d'inondation.
- **Favoriser le bien-être** et la mobilisation des citoyens.
- **Améliorer la connaissance** et développer de nouvelles pratiques.

La Charte de l'arbre souhaite replacer l'arbre au cœur de notre ville, au cœur de notre vie.

Le label « Végétal local »

Pour favoriser la biodiversité lors des opérations de plantation et tout particulièrement lorsqu'il s'agit de revégétaliser un espace urbain trop artificialisé, il est indispensable de prendre en compte le fonctionnement des écosystèmes locaux.

Le label « Végétal local » garantit l'utilisation de végétaux sauvages, issus de collecte en milieu naturel et présents dans la région de plantation.

Par cette méthode sont conservées la traçabilité de ces végétaux et leur diversité génétique. Un atout indispensable pour l'adaptation aux spécificités écologiques de notre territoire.



Ingré, « Territoire Engagé pour la Nature »

Depuis 2019 et avec une reconnaissance maintenue pour la période 2022-2024, Ingré est engagée dans le dispositif « TEN » avec le soutien de l'Agence Régionale de la Biodiversité.

Face à l'urgence et au défi de reconquête de la biodiversité dans les territoires, cette démarche facilite la mise en place d'actions réalistes et concrètes en faveur de l'amélioration de la gestion des espaces verts, de la végétalisation de l'espace public par la plantation d'arbres et de haies, mais aussi par la mise en place d'animations auprès des scolaires et des habitants.



Les fragilités de l'arbre en ville

L'arbre doit s'adapter au milieu urbain où il partage son espace avec des éléments artificiels peu propices à son développement.

L'arbre est un être vivant et non un simple mobilier urbain, il a des besoins et des contraintes. Tout l'enjeu de sa survie consiste à bien prendre en compte ses besoins dans la gestion urbaine, afin de faire profiter les habitants de tous les bénéfices qu'il apporte sur le long terme.

L'arbre a besoin de ressources et d'espace (aérien, mais aussi souterrain) pour se développer. Il est essentiel de connaître et comprendre la biologie de l'arbre afin de recréer en ville les conditions favorables à son développement et bien mesurer les répercussions positives ou négatives de toutes les actions humaines sur sa santé. Une blessure, même superficielle, sur son tronc ou ses racines, peut affecter la santé de l'arbre. L'arbre réagit à la taille ou au tassement du sol au niveau de ses racines...

La solidité du bois ne doit pas faire oublier la fragilité du tronc et des branches. En périphérie du tronc, juste sous l'écorce, se situent les tissus vitaux, transportant la sève et produisant les cellules végétales qui permettent la croissance de l'arbre. L'écorce a un rôle de protection. Les parties vitales de l'arbre se trouvent en périphérie du tronc et des branches. Toute entaille, y compris peu profonde, peut avoir des conséquences à terme sur la santé de l'arbre.

Protégez le collet

Celui-ci permet les échanges entre les parties aérienne et souterraine.

Il ne doit jamais être enterré ni se trouver dans une cuvette imperméable et une humidité excessive entraînera des risques de pourrissement.

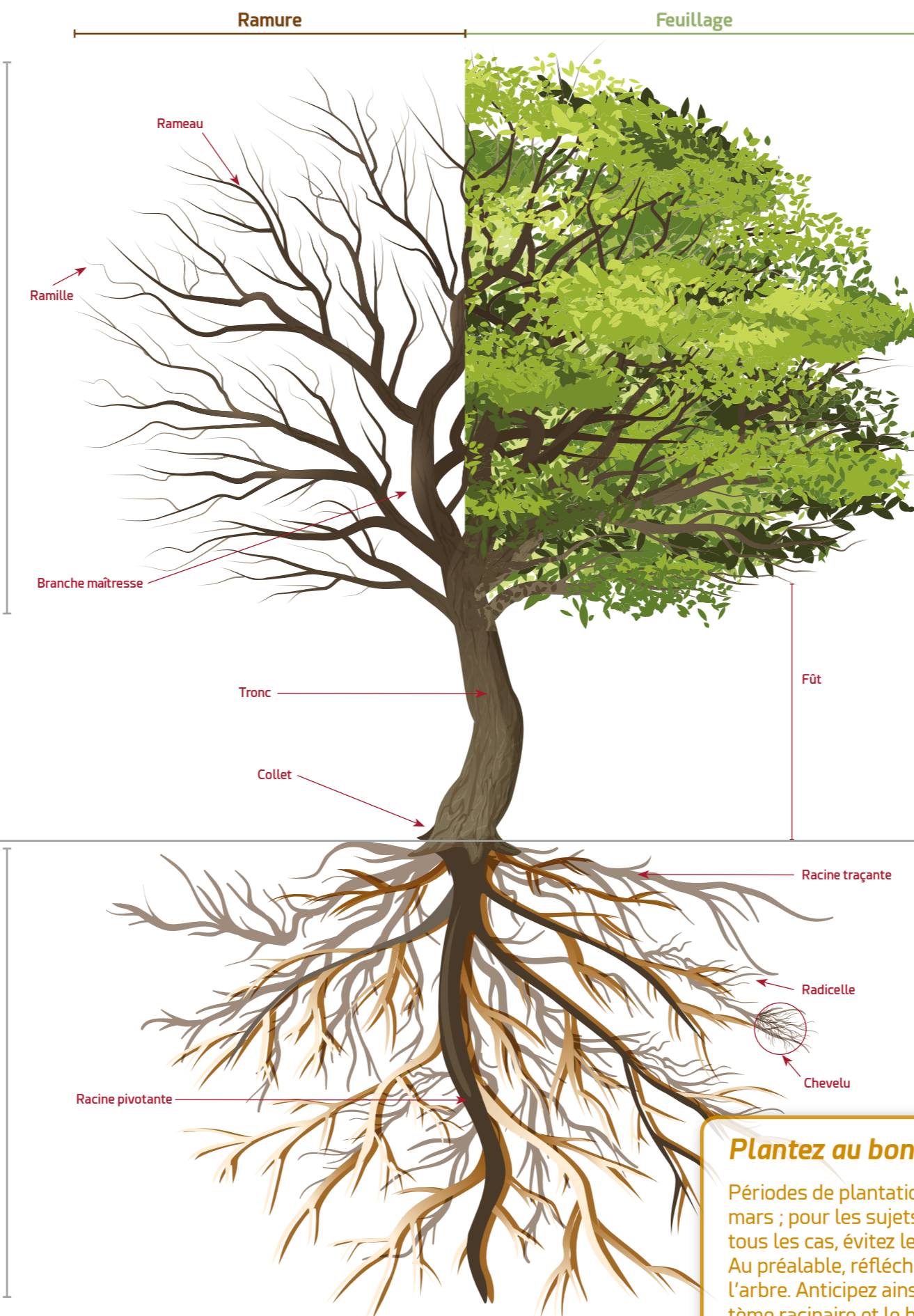
Le système racinaire est trop souvent oublié, car peu visible. Il est pourtant tout aussi important que les parties aériennes apparentes : tronc, branches et feuilles. Les deux parties de l'arbre sont fortement liées, tout événement affectant l'une a inévitablement des conséquences sur l'autre, à plus ou moins long terme. Le dispositif racinaire est au moins aussi étendu que le houppier de l'arbre visible au-dessus du tronc.

Les racines ont trois fonctions principales : ancrage de l'arbre au sol, absorption de l'eau et des sels minéraux et stockage des réserves nutritives. Couper une grosse racine ou un volume important de chevelu racinaire a un impact sur la solidité de l'ancrage de l'arbre et sur sa capacité d'absorption des nutriments.

La plupart des espèces ont soit des racines pivotantes soit des traçantes, mais l'architecture racinaire est propre à chaque espèce.

Houppier
Les parties aériennes de l'arbre

Système racinaire
Les parties souterraines de l'arbre

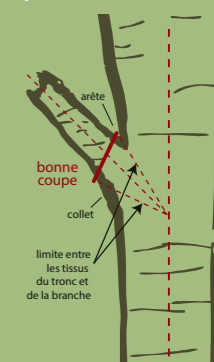


Taille des arbres

Respectez la structure du végétal, évitez au maximum la coupe de branches de diamètre important.

Si une intervention ne peut être évitée, elle devra être faite pendant la saison de repos végétatif, en sachant que la période de montée de sève peut être précoce selon les températures printanières.

Effectuez des coupes nettes, et laissez respirer la plaie pour une meilleure cicatrisation.



Protégez l'écorce

L'écorce protège le bois interne qui structure l'arbre. Une blessure favorise l'entrée de virus, insectes ravageurs et champignons.

Ne percez et n'étranglez pas l'écorce pour ne pas contraindre la circulation de la sève. Bien entendu l'introduction de tout corps étranger est proscrite.

Une rupture sur le tronc peut entraîner des cavités fragilisantes et des risques de pourrissement.

Protégez les racines

Les racines ont un rôle d'ancrage au sol et de captage des nutriments.

Leur compactage entraîne des risques de perte de vigueur voire un arrêt de croissance.

L'arrachage amène des problèmes de stabilité, favorisant la chute de l'arbre lors d'aléas climatiques, et laisse la porte ouverte aux agents pathogènes.

Plantez au bon endroit et au bon moment

Périodes de plantation : pour les sujets à feuilles caduques, de fin octobre à fin mars ; pour les sujets à feuilles persistantes, octobre-novembre ou mars-avril. Dans tous les cas, évitez le temps trop humide et les gelées.

Au préalable, réfléchissez à l'emplacement, en pensant à la taille adulte de l'arbre. Anticipez ainsi les distances entre l'arbre et son voisinage. Le système racinaire et le houppier se déploient sur un volume équivalent.

Les engagements de la ville

Les engagements de cette charte de l'arbre sont à inscrire dans la lignée des mesures prises par la ville d'Ingré lors de la création en 2012 de son agenda 21. Ils s'accorderont également avec les orientations exprimées lors des assises de la transition métropolitaine en 2021 ainsi que toutes les recommandations issues des inventaires de biodiversité menés sur le territoire communal, de la reconnaissance en 2019 en « Territoire Engagé pour la Nature », renouvelée en 2022, ou encore de l'« Objectif Climat 2030 » en cours.



I Mieux connaître et valoriser les arbres d'Ingré

Premier engagement : inventorier notre patrimoine

- 1 Recenser progressivement, en sollicitant notamment le signalement citoyen, les arbres intéressants du territoire.
- 2 Proposer les arbres particulièrement remarquables à l'intégration parmi les arbres mentionnés au cahier paysager communal du Plan Local d'Urbanisme.
- 3 Établir, à l'aide d'un bureau d'études spécialisé en diagnostic arboricole, un inventaire du patrimoine arboré de la commune et son diagnostic de biodiversité.

Deuxième engagement : affiner notre connaissance

- 4 Renforcer l'offre de formation des agents sur la thématique d'une gestion écologique de l'arbre.

- 5 Mettre en place et s'appropriier l'outil « arbre en ville * » composé d'indicateurs sur les caractéristiques des arbres.

- 6 Se tenir informé auprès du réseau national « Plante & Cité » pour sa veille sur les connaissances scientifiques et techniques.

Troisième engagement : éduquer, expliquer

- 7 Apposer une signalétique spécifique pour les arbres remarquables et les « arbres d'avenir » (arbres dont la croissance, l'état sanitaire et la conformation du tronc et du houppier permettent de prédire un très beau développement).

- 8 Proposer une signalétique simple pour les essences communes sur le domaine public.

- 9 Présenter régulièrement sur les supports de communication de la ville (Ingré contact, site Internet, réseaux sociaux...) le patrimoine arboré de la ville et les bons usages de sa protection. Informer sur les actions du service Espaces Verts.

- 10 Renforcer la thématique de la protection des arbres dans les animations de l'éducation à l'environnement.



Séquoia, parc de Bel Air
photo Gérard Chambouvet - ACAPI

* développé par l'Ademe et la région des Hauts de France / www.arbre-en-ville.fr



II Protéger notre patrimoine arboré

Quatrième engagement : créer des conditions favorables

- 11 Aménager un environnement de qualité lors de la plantation, et réaliser celle-ci à la saison adéquate, pour une évolution optimale de l'arbre.
- 12 Assurer un entretien et un suivi régulier en fonction du diagnostic des agents du service des espaces verts.

Cinquième engagement : éviter les blessures faites aux arbres

- 13 Veiller à la protection des arbres lors des chantiers d'aménagements urbains
- 14 Inclure dans les clauses de marchés publics municipaux une obligation explicite pour les entreprises au respect du patrimoine arboré.

Sixième engagement : donner une valeur aux arbres

- 15 Approuver en délibération municipale le « barème de l'arbre* » pour l'estimation de la valeur des arbres, la ville se réservant ainsi le droit de l'appliquer, de façon préventive ou curative, à l'ensemble des arbres gérés par la collectivité.

Septième engagement : participer à la lutte contre les essences invasives

- 16 Participer aux études de l'Agence Régionale de Biodiversité dans le cadre de la reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature ».

- 17 Participer à la surveillance de l'évolution des principaux parasites pathogènes des arbres, en impliquant notamment les associations naturalistes locales, la Société de Chasse et de Protection de la Nature et les exploitants agricoles du territoire.



Tilleul, rue de Coûtes
photo Marc Metzinger

* www.baremedelarbre.fr



III Végétaliser la ville

Huitième engagement : développer la biodiversité sur notre territoire

18 Poursuivre les campagnes de plantations d'arbres sur le territoire communal année après année, en particulier en vue de réduire les îlots de chaleur.

19 Poursuivre les campagnes de plantation d'une haie chaque année sur le territoire communal.

20 Dans le respect des dispositions du PLUm, veiller à planter des arbres en particulier au cœur des lotissements – favoriser les cœurs d'îlots paysagers.

21 Développer la végétalisation au pied des arbres avec une flore horticole diversifiée : ligneux bas, couvre-sol, plantes vivaces, plantes annuelles ou bisannuelles...

22 Utiliser des techniques de taille des arbres et arbustes favorables à la biodiversité.



Cèdre du Liban, rue du Val d'Orléans
photo Bernard Maubailly - ACAPI



Marronnier, rue du Château d'Eau
photo Gérard Varin - ACAPI

IV Démarches participatives

Neuvième engagement : former, inciter

23 Proposer des ateliers de plantation avec les habitants (« bons plans citoyens » et chantiers participatifs de plantation).

24 Favoriser les actions pédagogiques de plantation dans les écoles, avec la participation des enfants.

25 Accompagner les dossiers de permis de construire de conseils sur les plantations (réduction des îlots de chaleur, protection des arbres, choix des essences, conception et gestion des haies...).

26 Informer les citoyens sur le label « végétal local », sur l'impact du dérèglement climatique et sur les variétés allergènes.

27 Renseigner les citoyens sur les techniques et périodes de tailles des arbres et haies les plus favorables.

Dixième engagement : accompagner, animer

28 Soutenir les initiatives citoyennes de plantation et de mise en valeur des arbres ; mettre en place des aides à la plantation en pied de mur.

29 Organiser une opération de distribution de jeunes plants.

30 Organiser une fête de l'arbre en lien avec des associations de la ville.



Prunus, rue de Coûtes
photo Karine Groussier

Annexes

Par consultation du site Internet de la ville, www.ingre.fr, ou sur demande par mail à transition.ecologique@ingre.fr, vous pourrez vous procurer les documents techniques suivants :

- Annexe 1 : **répertoire des arbres d'Ingré.**
- Annexe 2 : **album photographique des arbres d'Ingré.**
- Annexe 3 : **guide Orléans Métropole de préservation des arbres dans le cadre de travaux, et clause insérée dans le cahier des charges des clauses techniques particulières (cctp) travaux.**
- Annexe 4 : — **barème de l'arbre, estimation de la valeur des arbres et des dégâts causés aux arbres.**
— **Indicateurs de l'outil « arbre en ville ».**
- Annexe 5 : **réglementation et conseils en matière d'élagage / périodes de taille des arbres.**
- Annexe 6 : **protections réglementaires du Plan Local d'Urbanisme / coefficient de biotope en vigueur.**



novembre 2023

Mairie d'Ingré — www.ingre.fr

Renseignements :

Accueil Unique, du lundi au vendredi : 08h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Avenue de la Grenaudière — **02 38 22 85 22**

Photo de couverture : Gérard Chambouvet - ACAPI

Photo de l'édito : Bernard Maubailly - ACAPI

Autres photographes de la publication : Marc Metzinger, Karine Groussier, Gérard Chambouvet - ACAPI,
Gérard Varin - ACAPI, Bernard Maubailly - ACAPI.

La charte de l'arbre de la ville d'Ingré a été réalisée par la direction de l'aménagement du territoire, du patrimoine et du développement durable, service espaces verts et bureau de la transition écologique.

Remerciements à l'ACAPI (Atelier Ciné Audio Photo Ingré) pour son implication dans l'illustration de cette publication.
www.acapi.org